

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue  
du Havre, en les ville et district de Montréal,  
province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4177-2021

(ci-après « Énergir »)

**AFFIDAVIT**

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur, Réglementation, chez Énergir;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la « Demande amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 » (ci-après « **Demande** »), ainsi que dans les pièces déposées au soutien de cette dernière énoncées à la liste révisée des pièces datée du 4 février 2022 (ci-après « **Pièces** »);
3. Les Pièces ont été préparées par moi, ou sous ma direction et mon contrôle, pour le compte d'Énergir;
4. J'atteste que les faits qui sont allégués dans la Demande et dans les Pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
5. Par la présente, j'accepte et adopte, pour le compte d'Énergir, les Pièces.

**ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**, à Shefford, le 4 février 2022.

*Jean-François Tremblay*  
Jean-François Tremblay (4 Feb 2022 16:34 EST)

**JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY**

**AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT** devant moi, par moyen technologique,  
à Chambly, ce 4<sup>e</sup> jour de février 2022



Ninon Viel, 203406  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

